

LEGENDE



Zone constructible



Zone inconstructible

- Zone inconstructible à l'exception :
- 1° De l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ;
 - 2° Des constructions et installations nécessaires :
 - a) à des équipements collectifs ou à des services publics si elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;
 - b) à l'exploitation agricole ou forestière ;
 - c) à la mise en valeur des ressources naturelles.
- (article R. 161-4 du Code de l'Urbanisme)

Commune de GIVREZAC		
Carte communale Plan de zonage Pièce n°2.b Plan du bourg et des hameaux		
Echelle : 1/2000 e		
CARTE COMMUNALE	Prescription du :	Projet approuvé par délibération du Conseil Municipal du :
Elaboration	12 mai 2015	8 décembre 2017
Mairie de GIVREZAC Le Bourg 17260 GIVREZAC 05 46 70 94 72 - givrezac@mairie17.com		
ETUDE REALISEE PAR :		
B.E. PERNET SARL. Architecture - Urbanisme - Environnement 16, rue Louis Aragon - 17000 LA ROCHELLE Tel. : 05 46 43 43 44 - bepernet@wanadoo.fr		

